

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Maître Vincent PÉTIT, Notaire titulaire d'un Office Notarial à LA CAPELLE
(02260), 132 rue du Général de Gaulle,**

COMMUNE DE TOMINO (Haute-Corse)

Date de l'acte : 11 janvier 2021

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vincent PETIT, Notaire à LA CAPELLE (Aisne),
Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Jacques Julien Armand **DETAILLE**, retraité, demeurant à BUIRONFOSSE (02620)5 rue des Fricasseurs
Né à ENGLANCOURT (02260)le 21 septembre 1945.
Veuf de Madame Odile Renée Henriette **BEAUCHEF** et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

DESIGNATION DES BIENS

A TOMINO (HAUTE-CORSE) 20248 VALLE.
Cinq terrains en nature de terre, verger et lande
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
E	439	VALLE	00 ha 00 a 28 ca	Terre
E	441	VALLE	00 ha 00 a 34 ca	Verger
E	459	VALLE	00 ha 00 a 27 ca	Lande
E	460	VALLE	00 ha 00 a 57 ca	Lande
E	461	VALLE	00 ha 00 a 23 ca	Lande

Total surface : 00 ha 01 a 69 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.
Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception devra être envoyé à l'adresse mail suivante : petit.vincent@notaires.fr

**Pour Avis
Maître Vincent PETIT
Notaire**

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Maître Vincent PÉTIT, Notaire titulaire d'un Office Notarial à LA CAPELLE
(02260), 132 rue du Général de Gaulle,**

COMMUNE DE TOMINO (Haute-Corse)

Date de l'acte : 11 janvier 2021

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vincent PETIT, Notaire à LA CAPELLE (Aisne),
Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Jacques Julien Armand **DETAILLE**, retraité, demeurant à BUIRONFOSSE (02620)5 rue des Fricasseurs
Né à ENGLANCOURT (02260) le 21 septembre 1945.
Veuf de Madame Odile Renée Henriette **BEAUCHEF** et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

DESIGNATION DES BIENS

A TOMINO (HAUTE-CORSE) 20248 VALLE.
Cinq terrains en nature de terre, verger et lande
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
E	439	VALLE	00 ha 00 a 28 ca	Terre
E	441	VALLE	00 ha 00 a 34 ca	Verger
E	459	VALLE	00 ha 00 a 27 ca	Lande
E	460	VALLE	00 ha 00 a 57 ca	Lande
E	461	VALLE	00 ha 00 a 23 ca	Lande

Total surface : 00 ha 01 a 69 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.
Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception devra être envoyé à l'adresse mail suivante : petit.vincent@notaires.fr

**Pour Avis
Maître Vincent PETIT
Notaire**